

CADRE DE FINANCEMENT
Soutien au travail autonome
(STA)

Direction générale adjointe des mesures et des services

30 octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
MISE EN CONTEXTE.....	3
IMPLANTATION DU MODE DE FINANCEMENT À FORFAIT POUR STA.....	3
1. DÉVELOPPEMENT DU MODE DE FINANCEMENT À FORFAIT ET ADAPTATION.....	4
1.1 ANALYSE DES CONTRATS/ENTENTES	4
1.2 DÉTERMINATION DES COÛTS UNITAIRES (FOURCHETTES DE COÛTS).....	5
2. NÉGOCIATION DU CONTRAT/ENTENTE.....	6
LE MODÈLE	6
3. FACTEURS D'APPRÉCIATION	7
3.1 NATURE DU SERVICE ET FACTEURS D'APPRÉCIATION	7
3.2 FACTEUR 1 : INTERVENTION DIRECTE AUPRÈS DU PARTICIPANT	8
3.3 FACTEUR 2 : INTERVENTION INDIRECTE EN LIEN AVEC LE PARTICIPANT	8
3.4 FACTEUR 3 : SOUTIEN POSTPARTICIPATION	9
3.5 FACTEUR 4 : TRAVAIL PRÉALABLE À LA PARTICIPATION	9
3.6 COÛTS HORS BALISES	10
ANNEXE A.....	11
FACTEURS D'APPRÉCIATION.....	11

PRÉAMBULE

Mise en contexte

Suite à l'avis du Secrétariat du Conseil du trésor concernant les achats de services, Emploi-Québec a amorcé, en 2004-2005, les travaux d'implantation du financement à forfait dans le cadre des mesures *Services d'aide à l'emploi* (SAE), *Projet de préparation à l'emploi* (PPE - volet général) et *Mesure de formation de la main-d'œuvre* (MFOR – moyen d'intervention coordination - Entreprises d'entraînement).

Les directeurs régionaux, lors d'une rencontre au printemps 2004, ont recommandé d'élargir l'utilisation du financement à forfait à la mesure Soutien au travail autonome (STA) afin d'alléger les frais d'administration de cette mesure et d'optimiser la pratique développée avec les ressources externes en employabilité.

Entre temps, la Direction générale adjointe à la recherche, l'évaluation et la statistique (DGARES) a mené deux études portant sur la mesure STA. Le *Rapport d'évaluation, étude de fonctionnement, Soutien au travail autonome* et l'*évaluation des effets bruts et nets de la mesure Soutien au travail autonome*¹ produits et déposés en 2005-2006 démontrent, malgré les excellents résultats obtenus, que des lacunes subsistent dans le financement et dans la rédaction des contrats/ententes entre les CLE et les CLD/organismes.

En 2005-2006, la Direction générale adjointe des mesures et services d'emploi (DGAMSE) a analysé l'ensemble des contrats/ententes STA conclus avec les CLD/organismes pour les années financières 2004-2005 et 2005-2006. Les principaux constats dégagés sont :

- ↳ l'apparence d'un manque d'équité concernant le financement accordé aux CLD/organismes;
- ↳ le manque de précision dans la rédaction des contrats/ententes concernant les services, activités, rôles, responsabilités et attentes des intervenants (CLE et les CLD/organismes).

Les résultats des études de la DGARES et les analyses de la DGAMSE ont été présentés lors de la rencontre des responsables régionaux de la mesure STA tenue le 22 novembre 2005. La discussion a permis de valider ces constats. Plusieurs régions avaient déjà amorcé une transition vers le financement à forfait plutôt que l'application des coûts réels utilisés jusqu'à maintenant. Déjà à ce moment, la DGAMSE estimait le coût moyen à 1 500 \$ par client. La majorité des représentants régionaux présents étaient réceptifs à l'implantation de ce mode de financement. Les faits saillants de cette rencontre, envoyés aux DSO et aux responsables régionaux de la mesure STA le 22 décembre 2005, en font état.

Implantation du mode de financement à forfait pour STA

Emploi-Québec *s'inspire*, pour STA, du cadre d'application du mode de financement à forfait développé pour les mesures d'employabilité avec les ressources externes.² La majorité du personnel d'Emploi-Québec est déjà sensibilisée au concept du mode de financement à forfait et l'utilise pour les mesures SAE, MFOR - moyen d'intervention coordination - Entreprises d'entraînement depuis trois ans.

L'implantation du financement à forfait pour STA a déjà débuté pour certaines régions avec le renouvellement des contrats/ententes de 2005-2006. Comme certaines régions avaient déjà entrepris leurs négociations avec leurs CLD/organismes et comme les travaux de la DGAMSE ne sont pas finalisés, l'année 2006-2007 sera une année transitoire.

¹ Rapports de la DGARES – <http://intranet/DGP/Pub/eval.asp?num=132&?menu=2>

² Guide MSE; Chapitre 7.6; Cadre d'application du financement à forfait - http://intranet/emploi-quebec/guide_mse/index.htm

Durant cette période, les renouvellements STA se sont faits dans le cadre de la fourchette de coûts/clients de 1 200 \$ à 1 800 \$ comme présenté à la rencontre du 22 novembre 2005, tout en ajoutant de la précision dans le contenu de l'annexe A concernant les services, activités, rôles, responsabilités, attentes et suivis des CLE et des CLD/organismes. En 2005-2006, plusieurs régions avaient déjà conclu, avec les CLD/organisme, des contrats/ententes sur la base de coûts/clients.

Le renouvellement des contrats/ententes STA pour 2007-2008 se fera entièrement dans le cadre du mode de financement à forfait.

1. DÉVELOPPEMENT DU MODE DE FINANCEMENT À FORFAIT ET ADAPTATION

En 2005-2006, Emploi-Québec a examiné les contrats/ententes STA des deux dernières années financières et a posé certains constats. De plus, Emploi-Québec a mandaté un consultant des Hautes études commerciales (HEC) pour la validation d'une fourchette des coûts forfaitaires.

Rappelons que la mesure STA :

- ↳ se compose de trois phases :
 - ◇ la phase préparatoire;
 - ◇ la phase démarrage;
 - ◇ la phase postdémarrage;
- ↳ est gérée par Emploi-Québec qui assure la mise en œuvre de la mesure, le recrutement, la sélection et le parcours des participants;
- ↳ confie le mandat d'assurer les services techniques d'encadrement, le soutien et le suivi des diverses phases auprès des participants aux CLD/organismes.

1.1 Analyse des contrats/ententes

La méthodologie utilisée est basée sur l'analyse des contrats/ententes des années financières 2004-2005 et 2005-2006, la compréhension de la structure des coûts et l'identification des éléments qui font varier le coût.

Cette partie des travaux a permis de faire les constats suivants :

- ↳ la nature des coûts encourus par les CLD pour rendre les services STA est constituée des coûts directement liés à la masse salariale des intervenants ainsi que les frais de services offerts par des tiers tels les consultants et la formation d'appoint, les frais de fonctionnement des CLD étant déjà assumés par leur ministère en début de chaque année financière;³
- ↳ la nature des coûts encourus par les autres organismes coordonnateurs STA pour rendre les services est constituée des coûts de masse salariale, des frais de services offerts par des tiers tels les consultants et la formation d'appoint ainsi que des frais de fonctionnement;
- ↳ les facteurs pouvant expliquer les variations de coûts entre les CLD/organismes sont :
 - ◇ le volume de participants;
 - ◇ la nature des services.

³ Note d'information transmise aux DSO le 7 avril 2006, concernant l'Historique du financement des centres locaux de développement et de la mesure Soutien au travail autonome

Emploi-Québec choisit, comme unité de calcul pour ce financement, le **coût/client**. Par ailleurs, il faut noter qu'en ce qui concerne la mesure STA, le terme « **coût/client** » représente le coût **par projet STA** accordé en phase préparatoire ou directement en phase de démarrage, peu importe le nombre de participants admissibles à STA pour ce même projet d'entreprise. Par exemple, pour trois participants admissibles à STA présentant un projet d'entreprise commun dans le cadre de la mesure STA, Emploi-Québec établira le coût/client à une seule participation en regard du service rendu par le CLD/organisme et non à trois compte tenu que le CLD/organisme analyse un seul plan d'affaires et suit un seul projet d'entreprise.

1.2 Détermination des coûts unitaires (fourchettes de coûts)

La méthode de calcul de régression linéaire a été appliquée à partir des données composées de tous les contrats/ententes intervenus entre Emploi-Québec et les CLD/organismes dans lesquels sont amalgamés tous les services offerts par les CLD/organismes. Cet exercice a été réalisé sur deux années financières complètes; celle de 2004-2005 et celle de 2005-2006.

L'analyse donne des résultats convergents et fournit une bonne base pour établir les coûts forfaitaires :

- ↳ le volume de participants;
- ↳ la nature des services (publicité, information, soutien technique, formation d'appoint, suivis, suivis postdémarrage);
- ↳ le modèle de coûts forfaitaires se base sur des mesures de coûts unitaires complets, c'est-à-dire incluant tous les coûts (CLD sans frais de fonctionnement, organismes avec frais de fonctionnement);
- ↳ tous les CLD/organismes sont considérés dans les analyses.

Le coût moyen s'établit à 1 500 \$ pour l'ensemble des CLD/organismes selon la régression linéaire. Toutefois, compte tenu du fait que les coûts des CLD excluent les frais de fonctionnement alors qu'ils sont inclus pour les organismes autres, deux coûts moyens ont été établis soit 1 350 \$ pour les CLD et 1 925 \$ pour les autres organismes.

Les raisons pouvant expliquer les écarts entre les CLD/organismes sont dû au fait que le modèle ne reconnaît pas toutes les subtilités des services rendus au niveau des variables qui peuvent influencer le coût. Pour tenir compte de ces variables, des fourchettes de coûts ont été créées. Les montants établis sont congruents avec les montants réels versés antérieurement et confirment la robustesse de ces coûts.

Les balises supérieures et inférieures des fourchettes sont le résultat de :

- ↳ la création d'intervalles plus ou moins grands autour des coûts moyens obtenus à l'aide des analyses de régression;
- ↳ la détermination de la largeur de ces intervalles en utilisant la robustesse de l'évaluation, c'est-à-dire selon le niveau de représentativité du coût moyen par rapport à l'ensemble.

Les fourchettes spécifiques obtenues suite à l'application du modèle de régression linéaire à partir des ententes de service 2005-2006 sont :

- ↳ de **1 000 \$ à 1 700 \$** pour les CLD;
- ↳ de **1 450 \$ à 2 400 \$** pour les autres organismes.

De plus, les contrats/ententes devront être négociés selon le modèle présenté au chapitre 3 du présent document. Le contrat/entente doit inclure les éléments suivants : la demande de services du CLE, l'offre de service de l'organisme, l'analyse de l'offre de service par le CLE ainsi que la négociation du coût/client et des conditions des contrats/ententes.

2. NÉGOCIATION DU CONTRAT/ENTENTE

Le modèle développé et décrit ci-dessous représente le processus complet à utiliser lors d'un *nouveau* contrat/entente dans le cadre de la mesure STA avec un *nouveau* CLD/organisme.

Lors du renouvellement annuel du contrat/entente avec le même CLD/organisme, les étapes 1 et 2 peuvent se limiter aux éléments de modifications apportées par rapport à l'entente de l'année précédente. L'étape 3 doit pour sa part être réalisée en tout temps.

Le modèle

Le modèle pour la négociation du contrat/entente pour la mesure STA comprend quatre étapes :

1. demande de services d'Emploi-Québec au CLD/organisme;
2. offre de service du CLD/organisme à Emploi-Québec;
3. analyse de l'offre de service par Emploi-Québec;
4. établissement du coût/client et des conditions du contrat/entente;

Étape 1 : Demande de services d'Emploi-Québec au CLD/organisme

Le CLE établit une demande de services, en précisant :

- ↪ les clientèles visées et les objectifs;
- ↪ les activités et services requis (promotion, comités de sélection et ad hoc, soutien technique, achat de services professionnels, formation d'appoint);
- ↪ les volumes de participants souhaités (globalement et par phase);
- ↪ la reddition de comptes attendue (cible);
- ↪ les attentes/engagements (rôles, responsabilités, échanges et rapports) des parties impliquées;
- ↪ les modifications ou similitudes par rapport à l'offre de service de l'année précédente.

Étape 2 : Offre de service du CLD/organisme à Emploi-Québec

Le CLD/organisme analyse la demande et prépare son offre de service; celle-ci doit minimalement comprendre les éléments suivants :

- ↪ description des services en fonction des besoins de la clientèle, des objectifs à atteindre avec cette clientèle et des services requis en précisant :
 - la durée des interventions selon les activités et l'approche (facteur d'appréciation 1);
 - les activités/éléments relatifs aux autres facteurs d'appréciation (facteurs 2 à 4);
- ↪ nombre de participants (globalement et par phase);
- ↪ reddition de comptes;
- ↪ coût/client.

Étape 3 : Analyse de l'offre de service par Emploi-Québec

Emploi-Québec

- ↳ évalue l'offre de service dans sa concordance avec la demande faite, sur la base de la nature des services proposés,
- ↳ procède à l'appréciation du coût/client proposé sur la base :
 - de la fourchette de coûts établis;
 - des facteurs d'appréciation;
 - du facteur historique des montants versés antérieurement au CLD/organisme;
 - des services offerts et des résultats obtenus par le CLD/organisme antérieurement;
 - d'une comparaison avec des services similaires offerts par d'autres CLD/organismes, *afin de faire la lumière sur les caractéristiques propres des services en regard des facteurs d'appréciation*;
- ↳ analyse les résultats obtenus de l'année d'opération qui se termine :
 - atteinte des cibles de participation;
 - atteinte des cibles de résultats;
 - validation de la qualité des services offertes et adéquation avec les besoins des participants.

Étape 4 : Établissement du coût/client et des conditions des contrats/ententes

Emploi-Québec et le CLD/organisme se rencontrent et établissent ensemble le coût/client, le coût global du contrat/entente, les conditions et les modalités du contrat/entente ainsi que la reddition de comptes. Ces modalités sont décrites dans le guide de la mesure STA.

Si les écarts entre les coûts proposés par le CLD/organisme et l'évaluation d'Emploi-Québec sont significatifs, les deux parties doivent discuter ensemble le coût/client qui fera l'objet de l'entente. Les échanges ne doivent pas porter sur les coûts mais bien sur la nature des services, leur classification et les aspects qui font l'objet des facteurs d'appréciation.

3. FACTEURS D'APPRÉCIATION

L'évaluation de la place occupée par un service dans l'échelle des fourchettes repose sur l'appréciation des caractéristiques qui ont un impact sur les coûts engendrés pour offrir le service. Ces caractéristiques sont liées à la nature des services ainsi qu'à différents facteurs organisationnels inhérents à la livraison du service. Quatre facteurs sont définis en fonction de ces caractéristiques et c'est au regard d'une appréciation de ceux-ci que le coût/client sera évalué.

Cette façon de faire confirme la reconnaissance des particularités des services, tout en permettant la comparaison sur la base de critères homogènes.

3.1 Nature du service et facteurs d'appréciation

La nature du service se définit à travers cinq champs d'activités. Il s'agit de :

- ↳ l'intervention directe auprès du participant;
- ↳ l'intervention indirecte en lien avec le participant;
- ↳ le suivi postparticipation;
- ↳ le travail préalable à la participation.

Chacune des quatre activités fait l'objet d'un facteur d'appréciation en vue d'établir le coût/client. Les facteurs d'appréciation utilisés par Emploi-Québec portent sur la **nature** des services et sur les **activités**; non sur les **coûts** encourus pour réaliser ces services ou ces activités. Pour la mesure STA, l'estimation de l'intervention directe auprès d'un participant constitue l'étape de base dans l'établissement du coût/client. Le nombre d'heures d'intervention directe avec le participant permet de positionner le service dans la fourchette de coût comme point de départ. Par la suite, les autres facteurs d'appréciation, qui sont définis par activités et non par durée d'heures d'intervention, constituent des valeurs ajoutées qui font évoluer le coût dans l'échelle de la fourchette, selon leur nombre et leur nature.

3.2 Facteur 1 : Intervention directe auprès du participant

L'intervention directe concerne la durée des activités réalisées en présence du participant. Cette durée est établie sur la base de la structure du service ou des activités en regard des interventions réalisées. Notons que l'intervention réalisée au moment du suivi postparticipation (en phase de postdémarrage) n'est pas considérée dans ce facteur, celle-ci faisant l'objet d'un facteur d'appréciation distinct, soit le facteur 3.

Dans le cadre de la mesure STA, la majorité des activités se fait sur une base individuelle. Mais, dans certaines situations, il peut y avoir des activités de groupe. Ces activités de groupe sont considérées comme une valeur ajoutée au regard du facteur 4, si elles constituent un élément de complexité.

Les interventions individuelles sont :

- ↳ les activités d'évaluation du profil entrepreneurial;
- ↳ les activités de compréhension du projet;
- ↳ les activités de soutien à l'élaboration et à la mise à jour du plan d'affaires;
- ↳ les activités de soutien technique et de suivi :
 - en phase préparatoire (autre que le plan d'affaires);
 - en phase démarrage.
- ↳ la tenue d'activités de groupe;
- ↳ la réalisation d'activités complémentaires.

Ce facteur s'apprécie en heures selon les différentes phases ou activités du service faites auprès du participant. Il s'agit d'établir le nombre total d'heures par participant et de comparer avec la fourchette d'heures identifiée pour le service ou l'activité. Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas ici de préciser à l'heure près les temps d'intervention mais bien de venir situer cette durée relativement à un éventail qui varie d'un CLD/organisme à un autre.

3.3 Facteur 2 : Intervention indirecte en lien avec le participant

L'intervention indirecte comprend l'ensemble des activités réalisées par un intervenant en lien direct avec un participant mais sans sa présence. Elle comprend, entre autres :

- ↳ la préparation et la présentation des projets pour le comité de sélection et pour le comité ad hoc :
 - la rédaction de rapports;
 - la préparation de rencontres avec les participants;
 - les différentes recherches pour le participant;
 - les activités de liaison avec les CLE concernant un participant;
 - les activités de liaison avec des réseaux ou intervenants socio-économiques;
 - les préparatifs, les présentations et les suivis au comité de sélection;
 - les préparatifs, les présentations et les suivis au comité ad hoc.
- ↳ la rapidité à offrir le service;
- ↳ la préparation et l'organisation de formation d'appoint;

- ↳ la rétroinformation selon le volume de participants et la nature des rapports demandés par Emploi-Québec;
- ↳ la livraison des services dans divers points de services ou en région éloignée;
- ↳ les autres éléments pouvant influencer l'évaluation du service.

Ce facteur ne s'évalue pas sur la base des heures d'intervention mais plutôt sur la base de la présence de ce type d'activités. La fiche des facteurs d'appréciation fait état des activités qu'on pourrait retrouver à ce chapitre et, selon le nombre et leur intensité, ces activités constituent une valeur ajoutée au coût.

3.4 Facteur 3 : Soutien postparticipation

La présence d'un suivi ou soutien postparticipation, lors de la phase postdémarrage, constitue une valeur ajoutée dont il faut tenir compte dans l'établissement du coût. Il s'agit ici des efforts consentis pour accompagner le participant après sa participation active à la mesure STA.

Ce facteur est important dans le cadre de la mesure STA puisqu'elle constitue la troisième phase de la mesure. Elle comprend le support technique en approche individuelle au cours des 52 semaines suivant la fin de la participation financière du participant à la mesure STA.

De la même façon que pour l'intervention indirecte, ce facteur ne s'évalue pas sur la base des heures d'intervention mais plutôt sur la base de la présence de ce type d'activités. La fiche des facteurs d'appréciation fait état des activités qu'on pourrait retrouver à ce chapitre et c'est selon leur nombre et leur intensité que ces activités constituent une valeur ajoutée au coût.

À noter, il ne faut pas confondre ici le soutien postparticipation (en phase postdémarrage) avec les suivis statistiques réalisés par l'organisme pour fins d'évaluation et de reddition de comptes. Ce type de suivi constitue une variable déjà incorporée dans le coût/client établi avec la régression linéaire.

3.5 Facteur 4 : Travail préalable à la participation

Le travail préalable à la participation regroupe les activités qui mènent à la sélection des participants et au début de leurs participations.

Ces activités peuvent inclure :

- ↳ la préparation, l'organisation et la tenue des séances d'information (sessions de groupes);
- ↳ la présence d'une responsabilité de promotion auprès des futurs participants dans le cadre du contrat/entente, ce qui implique des efforts supplémentaires en promotion, publicité et autres;
- ↳ l'évaluation de l'admissibilité du participant basée sur son employabilité et sur son profil d'entrepreneur;
- ↳ l'évaluation de l'admissibilité du projet d'affaires;
- ↳ la vérification préalable à la participation :
 - l'apport du participant d'une contribution au financement du projet au moins équivalent à 15 % de l'allocation versée au participant;
 - la démonstration que l'activité principale du participant est de travailler au démarrage de son entreprise, et ce, durant un minimum de 40 heures semaines;
 - l'engagement du participant d'être libéré de tout jugement de faillite et produire le certificat de libération;
 - l'acceptation par le participant d'être suivi par le coordonnateur tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet;
 - la démonstration par le participant de ne pas avoir, dans le passé, mis fin volontairement, à sa participation lors d'une phase de démarrage d'un projet mis sur pied dans le cadre d'une mesure de démarrage d'entreprise;

- la démonstration par le participant de ne pas avoir un passif important ou éventuel;
 - la démonstration par le participant de ne pas être impliqué dans un litige, procédure judiciaire;
 - la référence du participant par le CLE au CLD;
 - la démonstration que les activités à caractère saisonnier permettent la viabilité du projet d'entreprise à soutenir financièrement le ou les participants durant l'année entière;
 - l'établissement de l'entreprise à l'intérieur du territoire géographique du Québec;
 - la pertinence du projet en lien avec le réalisme du plan d'affaires, avec les possibilités du marché et avec le plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- ↳ la préparation et la production de la documentation requise.

De la même façon que pour les facteurs précédents, ce facteur ne s'évalue pas sur la base des heures d'intervention mais plutôt sur la base de la présence de ce type d'activités. La fiche des facteurs d'appréciation fait état des activités qu'on pourrait retrouver à ce chapitre et c'est selon leur nombre et leur intensité que ces activités constituent une valeur ajoutée au coût.

3.6 Coûts hors balises

Il peut arriver que des services affichent un coût hors balises dû à des facteurs tels l'éloignement géographique, les caractéristiques locales, le bassin de clientèle réduit...

Les coûts hors balises pourraient également être utilisés dans le cas d'un projet à participation multiple pour tenir compte de situations spécifiques, par exemple, le besoin de formation.

Dans ces cas, la région ou le CLE pourront décider d'établir un coût plus ou moins élevé, soit un coût hors balise, au contrat/entente. Ils devront alors documenter clairement les écarts et les raisons qui justifient ces coûts dans l'entente de service. Ces situations devraient être exceptionnelles. Une autorisation du gestionnaire local ou régional sera requise pour tous les cas de coûts hors balises.

ANNEXE A

Fiche des facteurs d'appréciation

Soutien au travail autonome	Fourchette de coûts
	De 1 000 \$ à 1 700 \$ pour les CLID De 1 450 \$ à 2 400\$ pour les organismes

Caractéristiques en lien avec les facteurs d'appréciation

Facteur 1. Intervention directe auprès du participant

Les interventions individuelles sont :

- ↳ les activités d'évaluation du profil entrepreneurial; 1 à 3 heures
- ↳ les activités de compréhension du projet; 2 à 3 heures
- ↳ les activités de soutien à l'élaboration et à la mise à jour du plan d'affaires; 4 à 6 heures
- ↳ les activités de soutien technique et de suivi :
 - en phase préparatoire (autre que le plan d'affaires); 6 à 12 heures
 - en phase démarrage. 16 à 24 heures
- ↳ la tenue d'activités de groupe; 1 à 2 heures
- ↳ la réalisation d'activités complémentaires; 1 à 2 heures

pour un total d'environ **52 heures**.

Facteur 2. Intervention indirecte en lien avec le participant

Les interventions sont :

- ↳ la préparation et la présentation des projets pour le comité de sélection et pour le comité ad hoc :
 - la rédaction de rapports;
 - la préparation de rencontres avec les participants;
 - les différentes recherches pour le participant;
 - les activités de liaison avec les CLE concernant un participant;
 - les activités de liaison avec des réseaux ou intervenants socio-économiques;
 - les préparatifs, les présentations et les suivis au comité de sélection;
 - les préparatifs, les présentations et les suivis au comité ad hoc.
- ↳ la rapidité à offrir le service;
- ↳ la préparation et l'organisation de formation d'appoint;
- ↳ la présence sur les divers comités de développement économiques ou entrepreneurial;
- ↳ la rétroinformation selon le volume de participants et la nature des rapports demandés par Emploi-Québec;
- ↳ la livraison des services dans divers points de services ou en région éloignée;
- ↳ les autres éléments pouvant influencer l'évaluation du service.

Soutien au travail autonome	Fourchette de coûts
	De 1 000 \$ à 1 700 \$ pour les CLD De 1 450 \$ à 2 400\$ pour les organismes

Facteur 3. Soutien postparticipation

Ce facteur est basé sur une approche individuelle, au cours des 52 semaines suivant la fin de la participation financière du participant à la mesure STA, soit les interventions de la phase postdémarrage. Il comprend :

- ◇ le soutien technique de la part des CLD/organismes;
- ◇ la mise à jour du plan d'affaires;
- ◇ les formations d'appoint;
- ◇ l'accès à des services spécialisés.

Facteur 4. Travail préalable à la participation

Ce facteur se compose de :

- ↳ la préparation, l'organisation et la tenue des séances d'information (sessions de groupes);
- ↳ la présence d'une responsabilité de promotion auprès des futurs participants dans le cadre du contrat/entente, ce qui implique des efforts supplémentaires en promotion, publicité et autres;
- ↳ l'évaluation de l'admissibilité du participant basée sur son employabilité et sur son profil d'entrepreneur;
- ↳ l'évaluation de l'admissibilité du projet d'affaires;
- ↳ la vérification préalable à la participation :
 - l'apport du participant d'une contribution au financement du projet au moins équivalent à 15 % de l'allocation versée au participant;
 - la démonstration que l'activité principale du participant est de travailler au démarrage de son entreprise, et ce, durant un minimum de 40 heures semaines;
 - l'engagement du participant d'être libéré de tout jugement de faillite et produire le certificat de libération;
 - l'acceptation par le participant d'être suivi par le coordonnateur tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet;
 - la démonstration par le participant de ne pas avoir, dans le passé, mis fin volontairement, à sa participation lors d'une phase de démarrage d'un projet mis sur pied dans le cadre d'une mesure de démarrage d'entreprise;
 - la démonstration par le participant de ne pas avoir un passif important ou éventuel;
 - la démonstration par le participant de ne pas être impliqué dans un litige, procédure judiciaire;
 - la référence du participant par le CLE au CLD;
 - la démonstration que les activités à caractère saisonnier permettent la viabilité du projet d'entreprise à soutenir financièrement le ou les participants durant l'année entière;
 - l'établissement de l'entreprise à l'intérieur du territoire géographique du Québec;
 - la pertinence du projet en lien avec le réalisme du plan d'affaires, avec les possibilités du marché et avec le plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- ↳ la préparation et la production de la documentation requise.